

Les Ruptures Conventionnelles dans le département de l'Aube en 2014

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE)

Un taux d'homologation des demandes de rupture conventionnelle de 84 % en 2014.

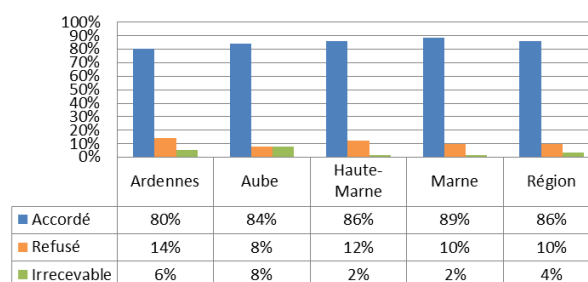
Le nombre de demandes d'homologation de ruptures conventionnelles adressées aux services de la Direccte en 2014 s'élève à 1 363*, soit 20 % de plus qu'en 2013. Les demandes de l'Aube représentent 24 % du total régional.

84 % de ces demandes ont été homologuées, 8 % ont été refusées et 8 % ont été déclarées irrecevables, dans la mesure où le dossier était incomplet (éléments de rémunération incomplets, absence de date ...). Les demandes refusées dans l'Aube le sont principalement pour des motifs de non-respect des délais ou des motifs liés au calcul de l'indemnité.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par département au poids de l'emploi salarié (Source : Insee, estimations localisées d'emploi, 2013), le recours à la rupture conventionnelle est surreprésenté dans le département de l'Aube.

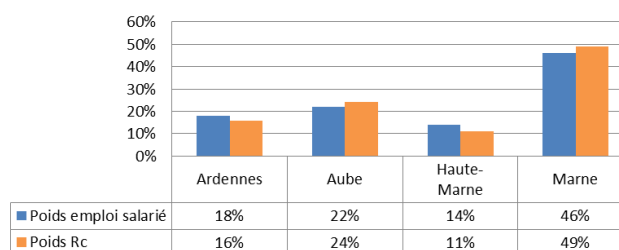
***Hors salariés protégés. Données issues de l'outil de gestion dématérialisée de demandes d'homologation**

Ventilation des demandes d'homologation par décision et par département en 2014



Source : Formulaires de demande d'homologation

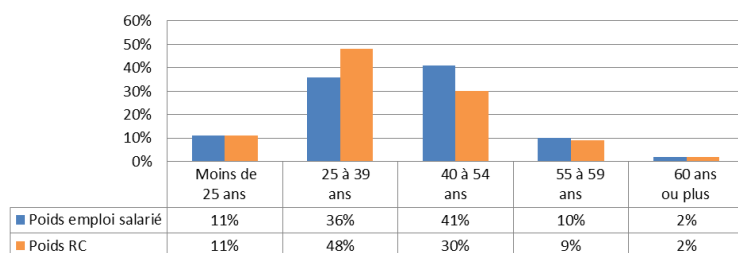
Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par département



Source : Insee et formulaires de demande d'homologation

Les salariés âgés de 25 à 39 ans sont les plus concernés par les ruptures conventionnelles.

Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par tranche d'âge



Source : Insee et formulaires de demande d'homologation

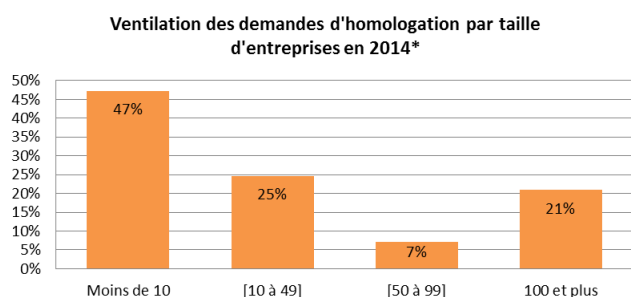
48 % des ruptures conventionnelles concernent des salariés âgés de 25 à 39 ans.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par tranche d'âge au poids de l'emploi salarié par tranche d'âge (Source : Insee, RP2011), on constate que les 25-39 ans sont largement surreprésentés et les 40-54 ans largement sous-représentés.

Les 55-59 ans sont également sous-représentés, mais plus faiblement.



La rupture conventionnelle est davantage mobilisée pour des employés, avec moins de 5 ans d'ancienneté et dans de petits établissements.



Source : Formulaires de demande d'homologation

*Données calculées à partir d'un taux de saisie de 70 %

Ce sont les petites entreprises, de moins de 10 salariés, qui mobilisent le plus les ruptures conventionnelles (47 %), suivies des entreprises de 10 à 49 salariés (25 %).

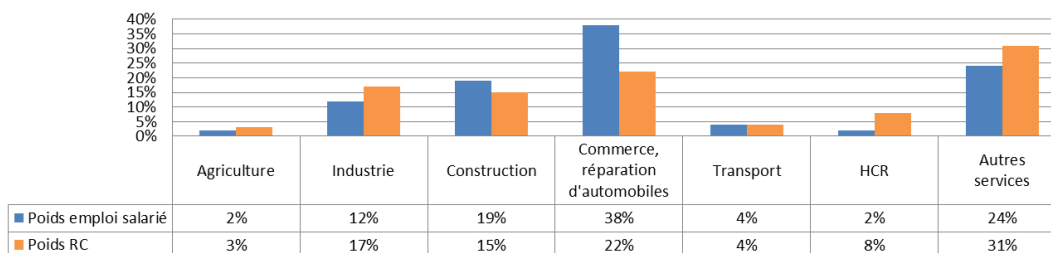
La ventilation des demandes d'homologation par taille d'entreprises dans l'Aube est quasi-identique à celle de la région.

Environ 50 % des demandes d'homologation concernent des employés et 30 % des ouvriers qualifiés ou non qualifiés. La part des employés (50 %) est quasi-identique à la part régionale (51 %). La part des ouvriers est légèrement plus élevée (30 % pour le département de l'Aube et 28 % pour la région Champagne-Ardenne).

Environ 67 % des demandes d'homologation concernent des salariés avec une ancienneté de moins de 5 ans et 18 % des salariés avec une ancienneté de 5 à 10 ans. 85 % des salariés concernés ont donc une ancienneté inférieure ou égale à 10 ans.

La rupture conventionnelle est surreprésentée dans l'industrie, l'hébergement-restauration, les autres activités de services et dans l'agriculture.

Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par secteurs d'activité*



*Données RC calculées à partir d'un taux de saisie de 70 %

Source : Insee-CLAP 2012 et formulaires de demande d'homologation

Le secteur « commerce, réparation d'automobiles » concentre 22 % des demandes d'homologation. Ce taux est très légèrement supérieur au taux régional (21 %). Avec les magasins d'usine et les centres de marques, le secteur du commerce reste développé. Le secteur « autres activités de services » représente 31 % des demandes d'homologation. Ce taux est inférieur de 2 points au taux régional.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par secteurs d'activité au poids de l'emploi salarié par secteurs d'activité (Source : Insee, CLAP 2012), le recours à la rupture conventionnelle est surreprésenté dans les secteurs de l'industrie, de l'hébergement-café-restauration (HCR), dans les autres activités de services et, dans une moindre mesure, dans l'agriculture.

